



Convention sur la
diversité biologique



Réf.: SCBD/ABS/VN/sg/74645

10 janvier 2011

NOTIFICATION¹

**Première réunion du Comité intergouvernemental spécial à composition non limitée pour le
Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (CIPN 1)
Montréal, Canada, 6-10 juin 2011**

Madame/Monsieur,

Il me fait plaisir de confirmer que la première réunion du Comité intergouvernemental spécial à composition non limitée pour le Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (CIPN) sera tenue à Montréal, Canada, les 6-10 juin 2011.

L'ordre du jour provisoire de la réunion est joint pour votre information et est disponible sur le site Web de la CDB au : <http://www.cbd.int/meetings>. D'autres documents pour la réunion ainsi que la note d'information aux participants seront rendus disponibles aussi tôt que possible sur le site Web de la Convention à la même adresse.

Considérant votre intérêt dans les questions traitées par le Comité intergouvernemental, j'ai l'honneur d'inviter votre organisation à nominer un représentant pour participer à la réunion. La nomination des représentants, incluant leur nom et leurs coordonnées, devra être soumise par l'entremise d'une lettre officielle adressée au Secrétaire exécutif par télécopieur au +1 514 288 6588, ou par courriel en pièce jointe numérisée au : secretariat@cbd.int, au plus tard le 8 avril 2011.

Les représentants de communautés autochtones et locales **désirant être financés** par le Fonds de contributions volontaires afin de faciliter leur participation à la réunion ci-haut mentionnée, conformément à la décision 8/5 D sur le Mécanisme de financement volontaire pour faciliter la participation des communautés autochtones et locales dans les travaux de la Convention, sont invités à soumettre leurs candidatures au plus tard le **4 mars 2011**, afin d'assurer leur réception trois mois précédant la réunion. Les applications reçues après cette date pourront être rejetées.

Aux organisations communautaires autochtones et locales

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.

De plus, veuillez noter que le Secrétariat organisera un atelier de renforcement des capacités sur le Protocole de Nagoya immédiatement avant la tenue de la réunion du Comité intergouvernemental les 4-5 juin 2011. Davantage d'information concernant cet atelier vous sera fournie en temps opportun. Les candidats provenant de communautés autochtones et locales souhaitant participer à l'atelier doivent l'indiquer dans leur formulaire afin que leur demande soit prise en considération au cours du processus de sélection.

Les formulaires d'application du Fonds de contributions volontaires sont disponibles dans les six langues officielles des Nations Unies sur le site Web de la CDB au lien suivant : <https://www.cbd.int/traditional/fund.shtml>. Les formulaires d'application complétés doivent être envoyés au Secrétariat soit par télécopieur au : +1 514 288 6588, ou encore par courrier électronique en pièce jointe numérisée au : secretariat@cbd.int, avec un Curriculum Vitae récent et une lettre officielle de recommandation de l'organisation pertinente adressée au Secrétaire exécutif de la CDB.

J'attends avec impatience la participation de votre organisation à la réunion et votre contribution continue aux travaux de la Convention.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaf
Secrétaire exécutif



UNEP



CDB



Convention sur la diversité biologique

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/ICNP/1/1
6 janvier 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL SPÉCIAL À COMPOSITION NON LIMITÉE POUR LE PROTOCOLE DE NAGOYA SUR L'ACCÈS AUX RESSOURCES GÉNÉTIQUES ET LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES RÉSULTANT DE LEUR UTILISATION

Première réunion

Montréal, 6-10 juin 2011

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Questions d'organisation
2. Modalités de fonctionnement du Centre d'échange pour l'accès et le partage des avantages
3. Mesures propres à faciliter le renforcement des capacités, la création de capacités et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans les pays en développement
4. Mesures propres à faire prendre conscience de l'importance des ressources génétiques et des savoirs traditionnels associés
5. Procédures de coopération et mécanismes institutionnels pour promouvoir le respect du Protocole et résoudre les cas de non-respect
7. Divers
8. Adoption du rapport
9. Clôture de la réunion

Afin de réduire au minimum les impacts sur l'environnement des processus du Secrétariat et de contribuer à l'initiative du Secrétaire général en faveur d'une ONU sans carbone, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.